

Le Bilan de santé achevé, il est temps d'une réflexion sur la PAC après 2013

After the conclusion of the Health check, it is time for a discussion on the post-2013 CAP

Franco Sotte, Emilio Chiodo

Résumé

L'article analyse les conclusions du Bilan de santé de la PAC tandis que le Réexamen du budget est en cours et dans une perspective à moyen-long terme. Si on peut considérer que le Bilan de santé à achevé de manière satisfaisante la réforme Fischler, il n'a pas indiqué une solution durable pour le futur de la PAC et, en même temps, il a contribué à la séparation et à l'isolement de l'agriculture dans le débat sur le futur de l'Europe.

This paper analyses the conclusions of the Health check of the Cap under the light of the Budget Review and in the medium-long term post-2013 perspective. If one can argue that the Health check has satisfactorily completed the Fischler reform, it has not indicated a sustainable solution for the future of the CAP and, in the same time, it has contributed to the separation and isolation of agriculture from the debate on the future of Europe.

Mots-clés

Bilan de santé, Réexamen du budget, PAC, Droit à paiement unique, 1^{er} et 2^{me} pilier
Health Check, Budget Review, CAP, Single Farm Payment, 1st and 2nd pillar

JEL

H4, H5, Q1, Q2, R5

Introduction

Après un laborieux processus qui a duré une année exacte, le 20 novembre 2008 le *Bilan de santé* de la PAC est terminé. D'après le Commissaire à l'agriculture, Mme Fischer Boel, il aurait dû s'agir « ...d'un ajustement des réformes de 2003 et d'une contribution au débat sur les priorités à venir dans le domaine de l'agriculture » (Commission Européenne, 2007).

Cet article n'a pas le but d'analyser les détails techniques des décisions complexes contenues dans le document conclusif du Bilan de santé, mais de solliciter une réflexion collective. On poursuit en particulier deux objectifs:

(a) examiner comment, avec le compromis définitif sur le Bilan de santé, on a effectivement achevé la Réforme Fischler ;

(b) évaluer si et comment les conclusions du Bilan de santé peuvent et contribuer à définir les caractéristiques d'une PAC convaincante et durable, même après 2013, et assurer à la PAC une dotation financière satisfaisante dans le Réexamen du Budget - actuellement en cours - et dans les décisions à venir (d'ici 2012 selon les prévisions) concernant les futures Perspectives financières.

Est-ce que le Bilan de santé a achevé la réforme Fischler ?

Pour répondre à cette première question il sera bon de parcourir les points de la réforme de 2003. Bien qu'ayant commencé comme simple « révision à moyen terme » de Agenda 2000, la réforme Fischler a été objet de commentaires très favorables pour l'équilibre global des solutions adoptées. D'une part, on réalisait une fois pour toutes le découplage entre paiements et productions agricoles (sauf cas résiduels de couplage à éliminer avec le temps) ; d'autre part, avec le Régime de

paiement unique (RPU), on trouvait une solution ne pénalisant pas ceux qui, en suivant les indications de la PAC jusque-là en vigueur, avaient investi dans les secteurs productifs dont les prix n'auraient plus été soutenus.

Le jugement vraiment positif sur la réforme Fischler était donc lié à sa capacité de libérer, sans traumatismes, l'agriculture du conditionnement d'une politique qui :

- construisait, en altérant artificiellement les signaux du marché, des positions de rente empêchant l'exercice de l'entreprise et le renouvellement générationnel ;
- provoquait des effets de distribution altérés, en favorisant un nombre limité d'entreprises et de territoires plus dotés au détriment d'autres caractérisés par un retard structurel ;
- posait des obstacles au processus d'intégration européenne (en particulier au détriment des nouveaux Etats membres) ;
- opposait l'Europe au reste du monde, dans un contexte international d'élargissement et d'ouverture des marchés.

Mais il est évident que la solution adoptée avait, et ce ne pouvait pas en être autrement, un caractère transitoire : le résultat constituait en même temps un point d'arrivée et un point de départ dans le parcours d'identification d'une stratégie pour le secteur primaire et pour les territoires ruraux, donc pour l'ensemble de la politique agricole. Mais dès les propositions initiales, on ne peut pas dire que le Bilan de santé de la PAC ait tenu compte de cette nature transitoire, qui bien sûr avait inspiré la réforme Fischler. Au contraire, on peut observer comment le document d'ouverture était essentiellement ciblé sur les thématiques laissées ouvertes par cette réforme, et donc sur le premier pilier, en n'abordant le second que de manière indirecte et désorganisée.

En effets, malgré les affirmations de Mme Fischer Böel : « *rural development must form part of the so-called "CAP Health Check"* » (Fischer Böel, 2007 a) and « *rural development policy ... this is where music is playing* » (Fischer Böel, 2007 b), dans le document il n'y avait aucune analyse du second pilier, qui était lui-aussi dans une phase particulièrement critique, caractérisée par une mise en place lente et problématique.

Après plus de trois ans du Règlement 1698/2005 et à deux ans de la mise en place de la politique de développement rural 2007-2013, on attendait du Bilan de Santé une vérification de l'état de santé du second pilier (en plus du premier), dans laquelle on aurait vérifié les réalisations, on aurait apporté les corrections opportunes à la structure normative et procédurale, on aurait défini les lignes directrices pour affronter les nouvelles tâches transférées du premier au second pilier et, finalement, on aurait confirmé l'engagement de la Commission envers la politique de développement rural.¹

D'autre part, la connexion entre le premier et le second pilier ressort bien dans le Bilan de santé quand on affirme la nécessité de renforcer le second pilier avec une augmentation de la modulation pour affronter les « nouveaux défis » de l'agriculture.

Pour ce qui est de la modulation, la proposition initiale d'augmentation (de 5% à 13% en régime) pouvait être considérée déjà relativement modeste, si comparée au 20% proposés à l'origine par Fischler en 2002 (s'il s'agissait de achever sa réforme, pourquoi viser plus bas que cinq ans auparavant?).

¹ La nécessité d'une vérification stratégique ressort de plusieurs éléments, comme la difficulté à mettre en marche les Programmes de Développement Rural ou le fait que les Régions se montrent plus rapides dans l'activation des mesures les plus faciles à administrer, en négligeant ou différant les mesures les plus complexes, mais en même temps plus innovantes et qualifiantes. En général, il faut le souligner, le risque est que l'on s'intéresse plus à dépenser n'importe comment toutes les ressources mises à disposition par Bruxelles, plutôt qu'à bien les dépenser, de façon sélective et avec une vision stratégique. Ainsi, comme l'a déclaré dans le passé la Cour des comptes européenne (European Court of Auditors, 2006), il y a le risque que dans la politique de développement rural prédomine une dangereuse logique de distribution peu attentive à la sélection, à la concentration et à la finalisation des interventions, et donc à l'efficacité et à l'efficacé de la politique toute entière.

Quant aux « nouveaux défis » (le changement climatique, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la biodiversité) on s'est limité à la seule rédaction d'une liste, bien que l'on aurait pu utiliser ces thèmes pour lancer une proposition crédible pour la future politique agricole européenne.

Selon ces considérations, on peut affirmer que l'engagement de la réforme, pour ce qui est de la définition de nouveaux objectifs de la politique de développement rural et de la prescription des changements conséquents, a été encore plus faible que l'engagement démontré en ce qui concerne le transfert de ressources du premier au second pilier avec la modulation (qui était déjà, comme nous l'avons déjà dit, dans la proposition initiale inférieure aux attentes).

Pendant la discussion on a ajouté de nouvelles tâches pour la politique de développement rural, même en tant que renvois au second pilier de problèmes qui venaient de se poser avec l'achèvement de la réforme du premier pilier, en particulier en matière de découplage : la question des producteurs laitiers des régions sensibles suite à la suppression progressive des quotas laitiers, les effets sur l'environnement de la suppression des jachères obligatoires, etc. ; au contraire le thème de la gestion des risques, qui devient crucial avec la réduction des mesures d'intervention sur les marchés, semble avoir été éliminé des tâches transférés au second pilier.

En ce qui concerne le premier pilier, les contenus de la proposition initiale étaient explicitement orientés vers l'achèvement de la réforme de 2003 : découplage complet, régionalisation obligatoire, limitations maximales et minimales aux droits de paiement unique, fin des mesures de contrôle de l'offre, renforcement de l'ex article 69, simplification de la conditionnalité. Par rapport à ces points on peut conclure que Mme Fischer Böel a réussi à défendre assez bien sa proposition. Elle a obtenu pratiquement quelque chose pour chacun des points en négociation. Mais, alors que sur les quotas laitiers, l'abolition des mesures de marché, le complètement du découplage ainsi que sur la modulation, elle a cédé relativement peu ; sur d'autres points tels que la régionalisation (qui constituait un des aspects qualifiants de la proposition et qui de obligatoire est devenue facultative), tout va rester, en fait, comme avant. Et sur d'autres points encore, comme le nouvel article 68 ou les mesures d'accompagnement dans le secteur laitier, le compromis final a produit des solutions ambiguës, ou avec des effets peu importants, comme dans le cas du prélèvement supplémentaire de 4% pour les paiements dépassant les 300.000 Euro, où le principe d'un maximal a été introduit, mais avec des effets pratiques peu considérables.

Pour conclure, en encourageant une confrontation *low profile*, interne aux intérêts agricoles, et en catalysant l'attention du Bilan de santé sur le premier pilier, Mme Fischer Böel a favorisé des changements qui, compte tenu des prémisses et des propositions initiales, peuvent apparaître assez satisfaisants. D'autre part, on devait vaincre des résistances très aguerries. On peut donc conclure que le premier objectif déclaré du Bilan de santé, « *d'un ajustement des réformes de 2003* », a été plus ou moins atteint, même si à détriment d'une analyse efficace du fonctionnement du second pilier, à qui l'on a confié de nouvelles tâches sans une claire définition des ressources et sans une adéquate révision des procédures de fonctionnement.

Est-ce que le Bilan de santé a indiqué une solution pour le futur de la PAC ?

L'objectif déclaré par Mme Fischer Böel pour le Bilan de santé était aussi, comme on l'a dit auparavant, de donner « *une contribution au débat sur les priorités à venir dans le domaine de l'agriculture* ». Et alors il faut se demander comment la conclusion du Bilan de santé s'inscrit dans le débat de ce qui arrivera après 2013. En d'autres termes, est-ce qu'une proposition convaincante et durable ressort du débat sur le Bilan de santé qui a eu lieu à l'intérieur du monde agricole ? Et cette proposition, est-elle présentable à la table des négociations sur le Réexamen du Budget communautaire et sur les perspectives financières de la prochaine période de programmation ?

En effet, tandis que l'on arrivait à la conclusion du Bilan de santé, deux autres rendez-vous européens fondamentaux avaient lieu : le 16-17 octobre 2008 à Limassol (Chypre) la Conférence "*Europe's rural areas in action: facing the challenges of tomorrow*", troisième grande rencontre sur la politique de développement rural après les conférences de Cork de 1996 et de Salzbourg de 2003 ; le 12 novembre 2008 à Bruxelles la Conférence "*Reforming the budget, changing Europe*", conclusion de la consultation publique sur le Réexamen du Budget et sur sa relance, qui terminera probablement en 2009.

Deux sujets importants émergent de ces rencontres : la première concerne le rapport entre la PAC et les futures stratégies de l'UE ; la deuxième concerne le rapport entre le monde agricole et les représentations des autres intérêts européens.

Les caractères d'une PAC durable après 2013

Au sein de l'Union Européenne, une confrontation complexe finalisée à une nouvelle définition des fonctions-mêmes de l'Union est en cours. Après l'élargissement à l'Est, les récusations française et hollandaise de la Constitution d'abord et la non-acceptation irlandaise du Traité de Lisbonne ensuite, les tentatives récurrentes de certains Etats membres de se détacher de l'Union et d'économiser sur les contributions au budget européen et les effets de la crise économique, l'UE s'interroge sur ses objectifs pour les années à venir.

Les risques sont la dissolution, sinon la défaite, du projet politique européen et, avec lui, du rôle de l'Europe dans un monde ouvert et multipolaire. Les contributions au débat sont nombreuses et en général de grande importance ; l'éventail des positions est très large. Mais on peut identifier trois tendances stratégiques principales rencontrant une large convergence :

- compétitivité, recherche, innovation : l'UE doit promouvoir une croissance significative du soutien aux activités de recherche et à l'innovation, en faisant converger toutes ses politiques vers l'objectif de la compétitivité (en suivant les principes de Lisbonne) ;
- environnement et variations climatiques : il faut canaliser une plus grande partie des ressources dans cette direction, promouvoir les activités de recherche et de développement pour soutenir des objectifs concernant l'environnement, aligner toutes les politiques à la durabilité (en suivant les principes de Göteborg) ;
- énergie : l'UE doit accroître sa sécurité énergétique, concentrer la recherche et les investissements sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies durables.

Ces choix impliquent une réforme profonde du budget qui pèsera sur les équilibres actuels et, en premier lieu, sur la politique agricole et la politique de cohésion qui, à ce jour, représentent 78,5% du budget communautaire. La question n'est pas de savoir *si* l'engagement financier de l'UE pour l'agriculture va diminuer, mais *de combien* il va diminuer. Ce n'est pas un hasard si, parmi les résultats de la consultation publique voulue par la DG Budget dans le Réexamen du Budget, la PAC a été la politique avec le plus grand nombre d'observations. Si l'on en résume les contenus, ces observations visent à demander, dans un premier temps, la diminution des frais et par la suite, le transfert de fonds du premier au second pilier, la baisse (sinon la suppression) des droits à paiement unique, et en tout cas leur nivellement dans toute l'Union, le cofinancement même pour le premier pilier.

Dans ce contexte, cependant, plusieurs interventions ont mis en évidence le fait que l'agriculture doit être considérée comme un secteur stratégique, qu'il faut moderniser et rendre compétitif ; on a souligné que la politique du développement rural est nécessaire pour affronter les « nouveaux défis » des changements climatiques, de la sécurité alimentaire (autant comme « *food safety* » que comme « *food security* »), de la biodiversité et de la sauvegarde des ressources naturelles.

Tout cela souligne l'importance d'aligner la PAC aux nouveaux objectifs de l'UE :

- en explicitant précisément ce que les citoyens paient et pourquoi ils le paient dans le soutien à l'agriculture ;

- en s’orientant vers des politiques contractualisées dans lesquelles sont indiquées les engagements de l’exploitant agricole payés avec les ressources publiques ;
- en proportionnant le montant des paiements des biens publics à l’augmentation des coûts ou à la diminution des revenus des exploitants agricoles.

Cela implique le renforcement du second pilier à des rythmes bien plus rapides ; l’orientation de l’intervention publique vers les nouveaux défis, vers la compétitivité, vers l’innovation ; l’intégration de la PAC dans le contexte le plus complexe de la programmation communautaire, nationale et régionale.

En ce qui concerne le premier pilier et le RPU, qui en représente la substance et qui utilise 70% de la totalité des frais de la PAC, il faut prendre note que son rôle d’instrument *d’assistance transitoire au changement* (Buckwell, 1997) est en train de s’épuiser et que les tentatives de le défendre comme un paiement de la « valeur d’existence » de l’agriculture risquent d’apparaître faibles et complètement isolées dans le domaine européen. La survie de l’agriculture dans certains territoires est déjà largement garantie par les convenances du marché (et en tout cas il faut travailler pour en améliorer la compétitivité) ; en d’autres cas, comme par exemple dans les régions défavorisées ou les régions à haute sensibilité environnementale, le droit actuel à paiement unique n’est pas toujours suffisant pour stopper la diffusion de mauvaises pratiques agricoles, le déclin ou l’abandon (avec de lourdes conséquences sur l’environnement, les risques hydrogéologiques, etc.).

D’ailleurs, comme on le sait, un soutien lié à la terre et qui n’est pas calculé comme équivalent de futurs engagements se traduit, en grande partie, par de plus hautes valeurs foncières et des coûts d’utilisation de la terre plus élevés, en rendant plus difficile l’activité d’exploitation et la réalisation de plus hauts niveaux de compétitivité. Cette considération est valable aussi dans l’hypothèse extrême de régionalisation du paiement unique par hectare sur tout le territoire de l’UE, comme cela a été proposé. A plus fortes raisons, cela est valable pour les paiements effectués sur une base historique transformant en droit, au moins jusqu’en 2013, la distribution inégale du soutien entre les exploitations et les territoires pour les années 2000-2002.

Le RPU, bien que graduellement mais assez rapidement, doit être dépassé dans le futur de l’Europe. Ce qui en restera après 2013 sera seulement dû à l’inertie (à la *path dependency*, comme diraient les économistes). Insister sur cette forme de paiement isole l’agriculture dans le débat sur le futur de l’UE et rend plus faible dans son ensemble le projet d’une nouvelle PAC réformée et durable. Une défense à outrance du RPU pourrait, peut-être, permettre d’économiser quelques euros de plus dans le budget de la PAC, mais la dépense serait tellement mal utilisée et mal distribuée que l’on ne pourrait faire ni une bonne politique agricole ni les intérêts de l’agriculture.

Dans ce sens, on peut juger qu’il manque au Bilan de santé la contribution promise lors *du débat sur les priorités à venir dans le domaine de l’agriculture*. La réforme Fischler a été achevée. Mais que propose-t-on pour le futur ? De miser encore sur le RPU totalement financé par Bruxelles après 2013 ? D’attendre encore cinq ans pour faire un autre petit pas dans la modulation ou pour relancer la régionalisation ou le rapprochement ? Ou quoi encore ? Le risque est que la véritable réforme de la PAC soit abandonnée aux réductions économiques du Réexamen du Budget ou de la définition des futures perspectives financières.

La séparation de l’agriculture

Le deuxième argument qui ressort de la confrontation entre le Bilan de santé de la PAC et les deux rendez-vous du Réexamen du Budget du 12 novembre 2008 à Bruxelles et de la politique de développement rural du 16-17 octobre 2008 à Chypre, concerne les institutions et les sujets ayant participé. D’une part, même pour l’approche sectorielle adoptée, le monde des intérêts agricoles et de la représentation sectorielle a participé à la discussion sur le Bilan de santé, tandis que les interventions des autres secteurs ont été très limitées ; d’une autre, une large représentation de participants était présente aux autres deux rendez-vous, alors que le monde agricole y était quasiment absent.

Le Bilan de santé, essentiellement, a catalysé et attiré les représentants du monde agricole vers une confrontation interne et sectorielle, dans laquelle la discussion était centrée sur les détails, peut-être très importants pour les lobbies respectives, mais parfois avec peu de consistance économique et, plus encore, stratégique. Tandis que, en cherchant le compromis final, on retouchait des détails comme le prélèvement additionnel pour les paiements supérieurs à 300.000 euros, intervention qui concerne 0,04% des exploitations agricoles européennes, la contribution de l'agriculture aux autres tables de discussion était insuffisante ou totalement absente.

Le cas de la Conférence de Chypre a été exemplaire ; la participation a été massive et engagée, en démontrant comment la thématique du développement rural intéresse un ensemble nombreux et diversifié d'institutions et de groupes :

- en premier lieu les Régions, qui sont, essentiellement, contournées par les interventions du premier pilier (les droits à paiement unique transitent directement, grâce aux organismes payeurs, de Bruxelles aux bénéficiaires finals), mais qui sont les protagonistes fondamentales du second pilier ;
- les organisations territoriales et locales nées des expériences de *governance* introduites par l'initiative communautaire Leader et par les différentes initiatives nationales de programmation négociée (GAL, parcs naturels, districts ruraux ou agroalimentaires, etc.) ;
- les organisations sociales environnementalistes, mais aussi syndicales et toutes les associations intéressées par la préservation des valeurs culturelles, œnogastronomiques, historiques des régions rurales ou par la valorisation des produits typiques ;
- le monde de la recherche et de l'Université.

D'autre part, il est gênant de constater comment, avec une rapidité exceptionnelle, le Copa/Cogeca a réagi avec un « non » péremptoire aux premières propositions de modulation obligatoire destinées à financer les défis du second pilier. Comme si les fonds transférés du premier au second pilier étaient perdus pour l'agriculture, bien que le cofinancement en double la valeur. Cette position de fermeture a été confirmée à nouveau le 20 novembre 2008 à la fin du Bilan de santé : « l'accord met en danger le revenu des agriculteurs » (communiqué conjoint Copa/Cogeca). Ainsi, le monde agricole a participé marginalement même dans la « Consultation publique » sur le Réexamen du Budget lancé en septembre 2007, qui a vu une grande participation et dans lequel on compte aujourd'hui plus de 300 contributions représentant un large éventail d'institutions et d'intérêts (http://ec.europa.eu/budget/reform/issues/issues_fr.htm). Le Copa/Cogeca a réaffirmé dans un texte assez prévisible, la validité des objectifs originels de la PAC formulés dans le Traité de Rome, dans un cadre de défense des intérêts des consommateurs et de protection de l'environnement ; le texte conclut que “*Any cuts to the CAP budget will endanger these objectives*”. Mise à part cette intervention, on compte les interventions de la *European Landowner Organisation* (ELO) et seulement cinq autres interventions du monde agricole (de Grande Bretagne, Danemark, Finlande et Allemagne).

Pour le bien de l'agriculture européenne il est évident qu'il faut maintenant relancer rapidement et de manière engagée une présence agricole à la table du Réexamen du Budget et que, avec encore plus d'urgence, il faut une plus grande participation de l'agriculture à la réflexion sur le futur de la PAC toute entière, en particulier en ce qui concerne le second pilier. Ce passage ne sera peut-être pas sans douleurs, en considérant les nombreuses et très fortes résistances internes à toute modification, même marginale, de la PAC, mais cela est absolument nécessaire. La séparation manifestée jusque-là est nuisible, elle produit l'isolement, elle mine les alliances et fait sauter des rendez-vous cruciaux pour le futur du secteur. Mais surtout, elle pénalise, au sein du secteur agricole, les meilleures forces entrepreneuriales, le changement générationnel, la mise en valeur des patrimoines alimentaires de qualité, en conclusion, le développement d'un système agricole et alimentaire pouvant soutenir et remporter la compétition internationale.

Un appel à la discussion

Cet article a été écrit en tenant compte du rôle central que l'agriculture exerce et peut exercer en Europe. En même temps, il se veut de rappeler le rôle fondamental que la PAC a exercé dans l'édification de l'Europe, un rôle qu'elle risque de perdre. Sa faiblesse frappe désormais les deux piliers : le premier à cause de sa nature économique ambiguë et de la difficile justification politique des droits à paiement unique ; le second pour l'absence d'un dessein stratégique clair et d'un soin scrupuleux de sa finalité dans l'administration des ressources. La conscience qu'en Europe de nouvelles solutions sont nécessaires ne date pas d'aujourd'hui (Buckwell 1997, Buckwell-Sotte 1997), de même que des propositions récentes pour la PAC après 2013 (Bureau-Mahé 2008-a, Bureau-Mahé 2008-b) ne manquent pas.

Dans le Conseil informel de Brno, qui a eu lieu du 31 mai au 2 juin passés, les ministres de l'agriculture se sont interrogés sur trois questions en particulier : le rôle des droits à paiement unique après 2013, leur connexion avec les mesures de marché et les mesures de développement rurale, la question du différent niveau des paiements entre les états membres après 2013 ; encore une fois le débat s'est donc concentré sur le futur du premier pilier (Pupo D'Andrea, 2009).

A notre avis, au contraire, il est nécessaire et urgent de reprendre une réflexion collective sur le futur de toute la politique agricole. Il faut se concentrer d'abord sur la définition des objectifs et seulement après sur la définition des instruments, pour arriver, ainsi, à une corrélation claire entre les instruments et les objectifs, pouvant réussir l'examen des intérêts non agricoles dans les discussions sur le Budget et sur les futures Perspectives financières de la Communauté.

Le but de ce travail est donc de solliciter et de donner une contribution à la reprise de cette réflexion.

Références bibliographiques

- Buckwell A. et al., *Towards a Common Agricultural and Rural Policy for Europe*, en *European Economy*. DG II, 1997, European Commission n.5.
- Buckwell A., Sotte F. (Ed.), *Coltivare l'Europa, Per una nuova politica e rurale comune*. Liocorno Editori, 1997.
- Bureau J.C., Mahé L.P. *CAP reform beyond 2013: an idea for a longer view*, Projet de recherche. 2008 (a), La PAC après 2013; www.notre-europe.eu/fr/axes/competition-cooperation-solidarite/projets/projet/la-pac-apres-2013/
- Bureau J.C., Mahé L.P., *PAC : encore un effort ?*. Telos, 04 Juin 2008, 2008 (b); www.telos-eu.com/fr/article/pac_encore_un_effort
- Commission des Communautés européennes *Réformer le budget, changer l'Europe : document de consultation publique en vue du réexamen du budget 2008/2009*. Bruxelles, le 12.9.2007, SEC(2007) 1188 final
- Commission Européenne, *Agriculture: bilan de santé pour rationaliser la politique agricole commune et relever de nouveaux défis*, Bruxelles, le 20 novembre 2007, IP/07/1720
- De Filippis F. (Ed.), *Il futuro della PAC dopo l'Health Check*, Quaderni Gruppo 2013, Edizioni Tellus, Rome, 2008
- European Court of Auditors, *Rural Development Investments: do they effectively address the problems of rural areas?*. 2007 Special Report N. 7/2006
- Fischer Böel M., *The European Model of Agriculture*. Oulu, Finlande, Septembre 2006
- Fischer Böel M., "Rural development in the European Union, International LEADER conference". Gyöngyös, Hungary, 25 October 2007 (a)
- Fischer Böel M., "Future Policies for Rural Europe and Beyond – Delivering Sustainable Land Management in a Changing Europe". 19 September 2007 (b)
- Pupo D'Andrea M.R., *Finestra sulla PAC*. n.12, Agriregionieuropa, dicembre 2008

- Pupo D'Andrea M.R., *Finestra sulla PAC*. n.17, Agriregionieuropa, giugno 2009
- Sotte F., “*From CAP to Carpe: The State of the Question*”. In Ortner K.M. (Ed.) 2005, *Assessing rural development policies of the Common Agricultural Policy*, Wissenschaftsverlag, Vauk, Kiel, Introductory Paper to the 87° EAAE Seminar, Wien, April 2004
- Sotte F., *La nature économique du Droits à paiement unique*, Economie Rurale, n.300, pp 65-70, SFER, Paris, 2008.